

COMMUNIQUÉ DE PRESSE | PLAN D'ACTION CDPH

## Un projet essentiel en faveur de la participation des personnes en situation de handicap dans les institutions sociales

**1 plan d'action, 18 mois de travail sur le projet, plus de 80 personnes en situation de handicap et professionnels impliqués, 35 objectifs formulés ainsi que 145 mesures et recommandations définies: avec ce premier Plan d'action national CDPH, INSOS Suisse, CURAVIVA Suisse et VAHS Suisse apportent une contribution importante à la mise en œuvre de la CDPH au sein des associations et dans les institutions sociales. Les associations l'ont également rappelé aujourd'hui en conférence de presse: un tel changement de paradigme ne peut être initié que tous ensemble. Dès lors, la Confédération, les cantons et les partenaires sociaux sont également sollicités.**

La Suisse a ratifié la **Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées en 2014**. Depuis, elle est dans l'obligation de mettre en œuvre cette convention. La CDPH est un jalon important sur la voie de l'égalité et de l'autodétermination des personnes en situation de handicap. Il existe cependant encore de multiples barrières qui font obstacle à leur participation.

### Un grand projet ambitieux et représentatif

Le Plan d'action CDPH présenté aujourd'hui est le premier plan national pour la mise en œuvre de la CDPH. Les trois associations INSOS Suisse, CURAVIVA Suisse et VAHS Suisse donnent l'exemple et des impulsions pour la mise en œuvre de la convention dans leur branche. *«Nous reconnaissons l'urgence et la nécessité d'appréhender notre propre travail avec un regard critique et de poursuivre le développement de nos prestations dans l'esprit de la CDPH»*, a insisté Marianne Streiff, conseillère nationale et présidente d'INSOS, lors de la conférence de presse.

Le Plan d'action CDPH est un mégaprojet ambitieux, qui bénéficie d'une large assise: durant 18 mois, plus de 80 personnes en situation de handicap et professionnels des associations et institutions ont collaboré. Le plan d'action montre la direction dans laquelle les associations et les institutions entendent se développer. Au total, **35 objectifs** ont été formulés, qui portent sur des thèmes tels que le travail, l'habitat ou la formation du personnel qualifié, et qui renvoient aux différents articles de la CDPH.

De ces objectifs, les associations ont dégagé pour elles-mêmes **145 mesures et des recommandations** à l'intention des institutions.

## Priorité à la participation et à l'implication des personnes handicapées

Avec leur Plan d'action CDPH, les associations poursuivent divers objectifs. Et principalement:

- Le développement, en collaboration avec les personnes en situation de handicap, **d'un choix de prestations diversifiées et perméables**
- **La liberté de choix** – c'est-à-dire la liberté de pouvoir, autant que possible, choisir soi-même dans quoi et où *travailler* et comment et où *vivre*
- **La collaboration, l'implication et l'autodétermination** des personnes en situation de handicap dans les institutions sociales
- **La participation pleine et effective** des personnes en situation de handicap à la société

## Un premier pas important – Une chance pour tous

Avec le Plan d'action CDPH, les associations ont franchi un premier pas important. Le travail de mise en œuvre commence véritablement maintenant. Mais un tel changement de paradigme ne se fait pas du jour au lendemain. Et il ne se fera que si les prestataires de services ne sont pas les seuls à avancer, et que tous les autres acteurs prennent aussi leurs responsabilités.

«Le plan d'action est une chance pour tous et peut contribuer à une nouvelle orientation de la politique suisse en faveur des personnes handicapées», a déclaré Laurent Wehrli, conseiller national et président de CURAVIVA. «En portent également la responsabilité la Confédération et les cantons en tant que garants d'une politique cohérente en faveur des personnes handicapées ainsi que les partenaires sociaux. Ils jouent un rôle déterminant pour l'intégration des personnes en situation de handicap dans le monde du travail.»

> Toutes les informations relatives au plan d'action sur [www.plandaction-cdph.ch](http://www.plandaction-cdph.ch)

> Tous les [exposés](#) de la conférence de presse

## Contacts

### INSOS Suisse

Peter Saxenhofer, directeur  
Tél. 076 334 83 10, [medienstelle@insos.ch](mailto:medienstelle@insos.ch)

### CURAVIVA Suisse

Daniel Höchli, directeur  
Tél. 031 385 33 48, [media@curaviva.ch](mailto:media@curaviva.ch)

### VAHS Suisse

Matthias Spalinger, directeur  
Tél. 031 838 11 29, [matthias.spalinger@vahs.ch](mailto:matthias.spalinger@vahs.ch)

INSOS Suisse, CURAVIVA Suisse et VAHS Suisse sont les associations nationales des prestataires de services pour les personnes en situation de handicap. Ensemble, elles **représentent plus de 1000 institutions membres** dans toute la Suisse.